

Mardi 21 avril 2015 « Printemps de l'ESS à Bercy »



Lancement du 2^e appel à projets pour les **Pôles territoriaux** de **coopération économique** (PTCE)

#LoiESS



Sommaire

Son	nmaire	3
Édit	oriaux	4
•	Pierre-René LEMAS	4
•	Carole DELGA	5
•	Sylvia PINEL	6
•	Myriam EL KHOMRI	7
•	Najat VALLAUD-BELKACEM	7
•	Stéphane LE FOLL	8
•	George PAU-LANGEVIN	8
Prés	sentation générale	9
•	Présentation des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)	9
•	La genèse des PTCE	9
•	Les PTCE, vecteurs d'égalité des territoires	9
•	Fort succès du 1 ^{er} appel à projets en 2013	10
•	La loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 soutient l'émergence des PTCE	10
Le 2	^{2e} appel à projets	11
•	L'évaluation du premier appel à projets par les services des Ministères (Secrétariat général à la modernisation de l'action publique - SGMAP)	11
•	L'appel à projets PTCE 2015	11
•	Procédure de dépôt de candidature	12
Cah	ier des charges	23
•	Annexe 1 - Trame de dossier de candidature	35
•	Annexe 2 - Modèle - page synthétique d'introduction du dossier de candidature	37
•	Annexe 3 - Modèle type de plan de financement et note méthodologique	39

Éditoriaux

Pierre-René LEMAS



Pierre-René LEMAS, Directeur général du groupe Caisse des Dépôts Agir pour le développement économique des territoires et contribuer à la cohésion sociale font partie des missions premières de la Caisse des Dépôts. Dans une période de changement telle que nous la vivons en ce moment, marquée par de nombreux défis tant au niveau économique que social, notre action prend tout son sens et son importance. L'économie sociale et solidaire constitue un réel levier au service de l'intérêt général et de l'économie. Elle contribue à apporter des solutions innovantes et à proposer des actions concrètes pour répondre aux enjeux que notre société se doit aujourd'hui de relever.

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) en sont l'illustration concrète.

Ce sont d'abord des projets de territoires au sens large du terme - un quartier, une zone très rurale, un parc naturel, une région - prouvant, si besoin était, que les initiatives et les solutions émergent le plus souvent de ces mêmes territoires.

Ce sont ensuite des projets fondés sur la synergie entre tous les partenaires avec une prise en compte globale du territoire associant une pluralité de parties prenantes publiques et privées. Les collectivités territoriales ne s'y sont pas trompées en soutenant, depuis plusieurs années déjà, la mise en place de tels pôles. La valeur ajoutée de ces pôles réside aussi dans les coopérations économiques qu'ils ont su créer entre économie sociale et économie classique. Ce décloisonnement des approches et des pratiques est un enjeu essentiel. Il faut également souligner tout l'apport des liens tissés avec le monde universitaire qui permettent de développer une approche globale des sujets sur le long terme, correspondant parfaitement notre doctrine du développement économique. Enfin ce sont des projets innovants qui portent sur des sujets stratégiques pour la Caisse des Dépôts : la transition énergétique, la transition environnementale, la transition démographique.

Toutes ces raisons justifient pleinement l'engagement de la Caisse des Dépôts en faveur du développement, de la professionnalisation et de la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire, et sa contribution à la réussite du premier appel à projet des PTCE lancé en 2013.

C'est donc avec confiance et détermination que la Caisse des Dépôts renouvelle et amplifie son soutien à ce second appel à projets en en devenant le premier contributeur.

Notre accompagnement pour l'essor des Pôles territoriaux de coopération économique permettra de mettre au jour des projets à forte valeur ajoutée et de favoriser la multiplication de ces pratiques.

Carole DELGA



Carole DELGA,
Secrétaire d'Etat
chargée du
Commerce de
l'Artisanat, de la
Consommation et de
l'Economie sociale et
solidaire

En me confiant ce Secrétariat d'Etat, le Président de la République et le Premier Ministre m'ont donné la responsabilité de mener et de porter une politique publique en faveur de l'économie de proximité et de l'utilité sociale. L'adhésion de la représentation nationale à cette orientation s'est traduite de manière concrète et forte par la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014.

Au cœur de cette loi rayonne l'esprit collectif, qui fédère les idées, les volontés et les compétences autour de projets porteurs de sens. Ces projets présentent la singularité d'être à la fois économiques, sociaux, et territoriaux. En répondant de manière innovante à des besoins sociaux non satisfaits, ces projets rassemblent des partenaires différents et complémentaires; et créent des emplois dans les territoires. Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) - qui sont à l'ESS ce que sont les Pôles de Compétitivité à l'économie « classique » - font naître des activités, au sein des territoires, des bassins de vie, pour le bien durable des habitants et des entreprises.

Parce que nous soutenons ces initiatives exemplaires, dans une perspective d'essaimage dans tout notre pays, le Gouvernement accompagne les acteurs engagés dans le développement local et durable.

Les PTCE sont désormais un engagement du Gouvernement et ont été inscrits en tant que tels dans les conclusions du Comité interministériel à l'égalité des territoires du 6 mars dernier.

Cet engagement du Gouvernement se traduit dans le plus grand nombre de ministères partenaires pour ce deuxième appel à projet.

Le premier appel à projets expérimental des PTCE, lancé en 2013, a été en effet un véritable succès, qui a permis à 23 lauréats de donner naissance à plus de 180 projets. Les candidats venaient de toute la France, de tous les territoires, de la Martinique à la Basse-Normandie, en passant par la région Languedoc-Roussillon et la Bretagne!

Ce succès a convaincu les ministères de l'Education nationale, de l'agriculture et de l'Outre-mer, de nous rejoindre avec mes collègues de l'aménagement du territoire et de la ville pour ce deuxième appel à projet. Ce sont donc autant d'administrations et de réseaux mobilisés dans nos territoires, pour assurer la réussite de ces projets, que ce soit dans nos quartiers prioritaires ou dans nos outre-mer, à dominante éducative ou agricole, et dans tous les cas au bénéfice de l'aménagement du territoire.

Le lancement de ce deuxième appel à projets poursuit cette politique de soutien aux porteurs de projets et renforce l'élan de la coopération au cœur de l'économie sociale et solidaire. Rien de tel qu'un appel à projets pour susciter l'émulation, multiplier les innovations et réveiller des vocations humaines et territoriales!

Je souhaite un franc succès à ce deuxième appel à projets.

Sylvia PINEL



Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité Nous sommes déterminés à faire émerger des projets innovants et créateurs d'emplois dans tous les territoires, notamment ruraux.

Le premier appel à projets a déjà permis de soutenir 23 pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui ont révélé de multiples initiatives de développement.

Les PTCE sont des leviers majeurs pour dynamiser les territoires ruraux, comme cela a été souligné lors du comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 13 mars dernier.

Ils sont également des vecteurs d'innovation et de modernité essentiels au développement économique de proximité. C'est pour cette raison que mon ministère est pleinement engagé dans le soutien à ces pôles, qui incarnent une nouvelle façon d'entreprendre, fondée sur des partenariats innovants, des principes de solidarité, de respect de l'environnement et d'ancrage territorial.

Je ne doute pas que ce deuxième appel à projets que nous lançons aujourd'hui aura un succès de même ampleur. Il permettra d'accompagner et de mettre en lumière des structures qui travaillent au quotidien pour améliorer le vivre ensemble, favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, et valoriser les ressources naturelles et humaines de nos ruralités.

Myriam EL KHOMRI



Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique incarnent une certaine idée du développement économique partout sur le territoire : celle qui ne sépare pas recherche de la performance et coopération, bénéfice et progrès social.

Ils constituent une nouvelle démonstration de l'engagement du gouvernement ainsi que de l'ensemble des acteurs économiques et de la cohésion sociale pour l'égalité territoriale, que ce soit au bénéfice des quartiers de la politique de la ville ou du monde rural.

Najat VALLAUD-BELKACEM



Najat
VALLAUDBELKACEM,
Ministre de
l'Education
nationale, de
l'Enseignement
supérieur et de
la Recherche

J'ai souhaité que, pour la première fois, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soutienne un appel à projets en faveur du développement des Pôles territoriaux de coopération économique. Lutter contre les déterminismes territoriaux participe du combat que nous menons pour réduire les inégalités scolaires.

Traduire la République en actes, c'est renforcer la mixité sociale dans tous les territoires et pour cela, développer la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'Ecole : l'hybridation des initiatives – publiques/privées – que portent les PTCE s'inscrit parfaitement dans cette dynamique qui est la nôtre.

L'innovation, sociale ou technologique, qu'ils font émerger et développent, est également en résonnance avec la refondation de l'Ecole, à travers la réforme du collège, les nouveaux programmes d'apprentissage, l'ouverture au monde professionnel et la transformation des méthodes pédagogiques notamment par le numérique.

Je suis certaine que ce 2ème appel à projets permettra la reconnaissance et le changement d'échelle de plusieurs PTCE ayant pour activité principale ou complémentaire le soutien scolaire, l'orientation et l'accompagnement des jeunes. »

Stéphane LE FOLL



Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement L'appui de l'Etat au développement des Pôles territoriaux de coopération économique traduit l'investissement du gouvernement dans l'appui aux acteurs et projets de l'Economie sociale et solidaire, et ainsi à des modèles locaux et participatifs de développement créateurs d'emploi.

Cette dynamique est facteur de développement social et économique durable sur l'ensemble des territoires. A ce titre, je me réjouis que le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt participe à ce deuxième appel à projet.

Comme le Premier appel à projet l'a montré en 2013, les acteurs des territoires ruraux font pleinement partie des créateurs d'innovation économique, sociale et environnementale : les projets de valorisation des déchets, d'économie verte et circulaire, de développement des filières courtes d'approvisionnement alimentaire s'inscrivent pleinement dans la politique que je porte.

George PAU-LANGEVIN



George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-mer

L'économie sociale et solidaire est essentielle pour les Outre-mer. Notamment, parce qu'elle accompagne les évolutions démographiques de ces territoires en permettant le développement des services à la personne, et parce qu'elle participe à la lutte contre la vie chère en favorisant la mise en place de circuits courts réduisant les coûts. Aujourd'hui dans les Outre-mer, l'économie sociale et solidaire représente entre 8 et 12 % des effectifs salariés outre-mer et elle constitue un important gisement d'emplois pérennes et non délocalisables.

Pour toutes ces raisons, nous devons accompagner les réseaux et les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans leur structuration et leur développement. C'est l'objet du partenariat « Agir pour l'emploi et la création d'activité dans les départements d'Outre-mer» que le Ministère des Outre-mer a mis en œuvre en septembre dernier avec la Caisse des Dépôts.

J'encourage vivement l'émergence des pôles territoriaux de coopération économique en outre-mer et le développement d'une coopération efficace entre les différents acteurs. Ensemble, nous poursuivons un objectif commun : participer au développement du territoire en favorisant la création d'emploi.

Présentation générale

Présentation des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Un Pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement d'entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS), d'entreprises commerciales, d'acteurs publics et d'organismes de formation, d'enseignement ou de recherche.

Sur un territoire déterminé, ce groupement qui met en œuvre une stratégie commune et durable de coopération au service de projets économiques innovants pour le développement local.

La genèse des PTCE

Sous l'impulsion du Labo de l'ESS et des réseaux territoriaux de l'ESS, plus d'une centaine d'initiatives de coopération entre des entreprises de l'ESS et des entreprises commerciales ont émergé avec :

- pour objectif : le développement durable local au service de la création d'emplois ;
- pour méthode : la mutualisation de locaux, de compétences et de services, et dans certains cas la construction de stratégies partagées de développement.

Peu à peu, grâce à ces initiatives bien souvent soutenues par les collectivités territoriales, de nouvelles formes de coopération sont apparues aux côtés des pôles de compétitivité et des grappes d'entreprises, contribuant à la redynamisation des territoires et favorisant un développement économique durable.

Le choix de la coopération et non de la concurrence a ainsi donné naissance à de nombreux écosystèmes productifs locaux, de taille et de composition très variables, dans les quartiers populaires, comme dans les territoires ruraux.

Les PTCE, vecteurs d'égalité des territoires

Les Pôles territoriaux de coopération économique participent pleinement à la politique d'égalité des territoires portée par le Gouvernement. En milieu rural comme dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ils contribuent à redynamiser les territoires. Les entreprises du secteur de l'Économie sociale et solidaire se caractérisent en effet par un fort ancrage économique territorial et créent des emplois non-délocalisables. Enfin, le fonctionnement démocratique et la solidarité économique qui sont au cœur des principes des PTCE, constituent des axes nécessaires et incontournables pour un développement local durable, respectueux des hommes et de l'environnement.

Fort succès du 1^{er} appel à projets en 2013

En 2013, l'Etat et la Caisse des Dépôts ont contribué à l'identification, à l'analyse et au développement de ces initiatives dans les territoires. Ils ont lancé ensemble le premier appel à projets PTCE, d'une enveloppe de 3 millions d'euros, qui a recueilli un succès important : sur les 182 dossiers déposés, 23 lauréats ont reçu un soutien financier allant de 72.000€ à 290.000€.

Ce premier appel à projets expérimental a permis de confirmer l'intérêt pour ces démarches de coopération économique, et de mesurer leur étendue et leur caractère innovant.

La loi Économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 soutient l'émergence des PTCE

Aujourd'hui, afin de promouvoir ce modèle de développement au service de la création d'emplois dans les territoires, l'Etat a décidé de soutenir leur structuration. C'est pourquoi un volet leur est consacré dans la loi Économie sociale et solidaire.

La loi Économie sociale et solidaire (article 9) vise à reconnaître les PTCE et à soutenir leur émergence.

- La loi donne une définition des PTCE qui seront soutenus par l'État : ils « sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'Économie sociale et solidaire [...], qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».
- La loi fixe les modalités de l'intervention de l'État : les décisions seront prises après appels à projets par un comité interministériel, selon des critères structurants qui faciliteront leur mise en place et leur suivi dans le temps.
- En application de l'article 9 de la loi ESS, le décret du 15 avril 2015 relatif aux appels à projets des pôles territoriaux de coopération économique a précisé les modalités de composition du comité interministériel, auquel participe la Caisse des Dépôts, ainsi que les critères d'éligibilité des projets. Le décret prévoit également l'évaluation systématique des projets retenus au regard de leur impact social, économique et environnemental.

Le 2^e appel à projets

L'évaluation du premier appel à projets par les services des Ministères (Secrétariat général à la modernisation de l'action publique - SGMAP)

Le premier appel à projets, lancé par le gouvernement le 15 juillet 2013, a fait l'objet d'une évaluation du SGMAP entre juin et octobre 2014.

Plusieurs recommandations ont été retenues, notamment :

- La trame de dossier avec les différentes parties attendues ;
- Les critères de sélection précisés dans le cahier des charges et la note méthodologique à l'attention du niveau national;
- Le modèle-type de plan de financement et la précision méthodologique sur les attentes en termes de modèle économique ;
- Le processus d'instruction.

Ces informations sont disponibles dans le cahier des charges du deuxième appel à projets.

L'appel à projets PTCE 2015

- Le Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire ;
- le Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité ;
- le Ministère des Outre-mer ;
- le Ministère de l'Agriculture,
- le Ministère de l'Education nationale,
- le Secrétariat d'Etat à la Politique de la Ville
- et la Caisse des Dépôts

lancent aujourd'hui un nouvel appel à projets doté d'une enveloppe équivalente de 2,7 millions d'euros.

Les dossiers de candidature pourront être déposés jusqu'au 30 juin 2015.

Par souci de simplification, les porteurs de projets rempliront un dossier selon une grille disponible dans le cahier des charges et leur contenu n'excédera pas vingt pages.

Procédure de dépôt de candidature

Calendrier:

Lancement: le 21 avril 2015

Date limite de dépôt des candidatures : le 30 juin 2015 à 23h59

Décisions du comité de sélection : courant septembre

Modalités de dépôt des dossiers :

Par voie électronique à l'adresse suivante,

DGCS-PROJETPTCE-ESS@social.gouv.fr

et sous forme d'un exemplaire papier, à l'adresse suivante :

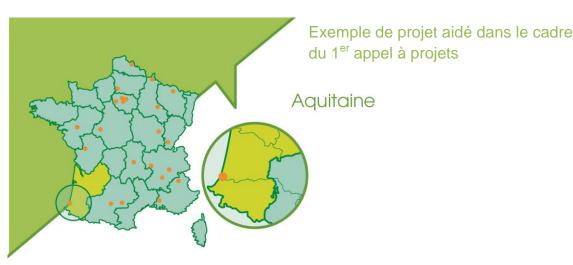
M. Jérôme FAURE

Chef de la mission Innovation, expérimentation sociale et économie sociale

Direction Générale de la Cohésion Sociale

14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Seuls seront éligibles les dossiers reçus, par voies papier et électronique, avant le 30 juin 2015 – 23h59



Pôle Sud Aquitain

Thématique : formation professionnelle, services aux entreprises et aux habitants, création d'activités, soutien aux filières

Territoire: Sud des Landes / Pays Basque – canton du Seignanx – Landes (40)

Le projet

Porté par l'association Comité de bassin d'emploi du Seignanx, le PTCE « Pôle Sud Aquitain » réunit un ensemble d'acteurs du territoire afin de développer la coopération et des fonctions communes en termes de veille et de recherche sur le territoire. Le PTCE propose deux axes de développement :

- Un axe gestion des ressources humaines et formation qui s'inscrit dans une démarche permanente de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) et le développement d'un centre de formation territorial, sous forme de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), permettant :
 - la mise en place d'une offre de formation dédiée au champ de l'économie sociale et solidaire et au développement territorial à destination des salariés et administrateurs, ainsi que des agents de collectivités territoriales ;
 - le renforcement des outils de formation et d'accès à l'emploi dans les secteurs du BTP et du commerce.
- Le deuxième axe porte sur la création d'activités et l'accompagnement au développement de projets. Il accompagne notamment :
 - le développement de coopératives d'activités et d'emploi (CAE) : mise en place d'une
 CAE dédiée au secteur du bâtiment (SCIC Habitat Eco-Action, accompagnement de la création de la CAE Pau Pyrénées,...;
 - la mobilisation et le développement des outils de finance locale en faveur de la création d'activités :

Partenaires:

Comité du bassin d'emploi de Seignanx.

Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) BTP Landes et Côte Basque.

GEIQ InterPro Sud Aquitaine.

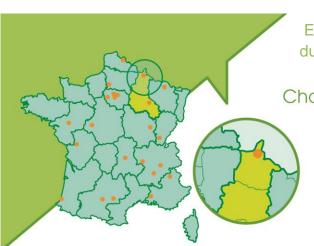
Foyer des jeunes travailleurs de TarnosFoyer des jeunes travailleurs Pau Pyrénées

SCIC EOLE.
Groupements d'employeurs GENESE.
Société Herrikoa
CAE SCIC INTERSTICES Sud Aquitaine.
SCIC PAU PYRENÉES.
CAE SCIC Habitat Eco-Action
Entreprise d'insertion ITEMS.
SCOP Atelier Lan Berri.
Association ANDERE NAHIA.
CPIE Seignanx Adour
URSCOP Aquitaine
Aquitaine Active
Uniformation

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) PERF.

Coordinateur du projet :

Comité du Bassin d'Emploi de Seignanx



Champagne-Ardenne

Ardaines

Thématique : valorisation des déchets, bois et éco-construction, agriculture biologique, services à la personne, formation

Territoire: Parc naturel régional des Ardennes – Revin, Auvillers-les-Forges – Ardennes (08)

Le projet :

Le PTCE s'inscrit dans le territoire du Parc naturel régional des Ardennes.

Il est structuré autour de quatre filières d'activité au service de la population locale :

- valorisation des déchets: élargissement du périmètre d'intervention des membres du PTCE, augmentation du nombre de postes d'insertion, réflexion partenariale sur une appréhension de l'écologie industrielle territoriale;
- bois et éco-construction : mise en chantier de logements sociaux à charges maîtrisées, création et installation d'habitations légères de loisirs
- agriculture biologique: installation de 2500 m² de serres chaudes, projet d'installation de zones tests agricoles (création d'une coopérative d'activité et d'emploi ou d'une couveuse agricole à l'étude);
- services à la personne : élargissement du périmètre d'intervention des membres du PTCE, mise en place de permanences...

Des passerelles entre ces quatre filières se mettent en place pour générer des effets de levier dans les démarches économiques de chacun des membres. La valorisation des déchets est ainsi couplée avec le relooking d'objets ménagers collectés et l'animation d'ateliers de loisirs créatifs. Le portage de repas est croisé avec le traiteur local, le maraîchage biologique et, à terme, avec une coopérative de transformation de produits biologiques.

Le PTCE mutualise plusieurs locaux pour l'hébergement de créateurs d'entreprises solidaires et la réalisation de formations, pour des ressources humaines (services administratifs) et pour du matériel (véhicules et logistique).

Des partenariats sont développés avec des chercheurs pour analyser les innovations techniques et sociales mises en place par le PTCE et étudier les critères d'essaimage territorial de la démarche.

Le PTCE Ardaines a aussi pour mission d'identifier, rassembler et créer les services, outils et procédures répondant aux besoins de ses membres (mise en place d'un dispositif commun de veille commerciale, élaboration d'un plan de formation commun, mise en œuvre d'une

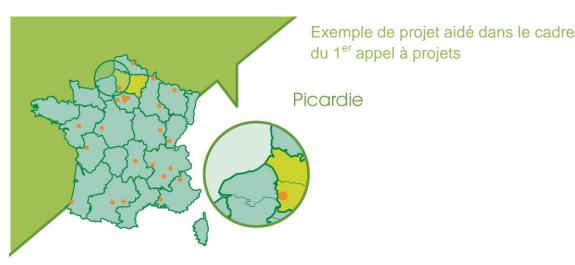
démarche d'achats responsables, développement d'outils communs de suivi de gestion des entreprises, développement d'une stratégie de relations publiques).

Liste des membres du PTCE (à fin 2014)

- Acacia Construction, entreprise d'insertion éco-construction
- Altaïs Conseil, organisme de formation et conseils
- Arduina Services, association de services aux personnes
- Bell'Occas, ateliers et chantiers d'insertion réemploi-Ressourcerie
- Bell'Occas 3E, entreprise d'insertion logistique
- Chênelet développement, association formation et conseils
- L'Art Né Sens, association loisirs créatifs et relooking ameublement
- Les Maraichers d'Arduina, entreprise d'insertion maraichage

Coordinateur du projet :

Ardaines, Association de regroupement pour le développement des acteurs et des initiatives nouvelles d'économie solidaire.



PTCE Pays de Bray Maison de l'économie solidaire

Thématique : métiers verts et services à la personne

Territoire: Pays de Bray – Oise (61) et Seine-Maritime (76)

Le projet :

Le PTCE « Maison des solidarités du pays de Bray », en Picardie, entend réunir les conditions nécessaires au développement de l'activité sur un territoire rural par la mise en mouvement d'une économie solidaire. Pour cela, ses membres ont décidé d'opérer une mise en commun et une intégration des structures et de leur organisation afin de développer l'activité économique sur le bassin d'emploi et de la rendre accessible aux publics prioritaires.

Structurée autour d'un projet territorial de développement intitulé « Demain, le Pays de Bray », la Maison de l'économie solidaire, constituée sous forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), fait le choix d'optimiser le suivi des parcours des personnes éloignées de l'emploi. Cette dynamique est complétée par un fort investissement mutualisé des membres de la SCIC autour de deux principaux axes : - les éco-activitéset les services de proximité. Cela se traduit notamment par : la création d'un bureau d'études mutualisé, l'installation de nouvelles antennes et de nouvelles agences de services à la personne, la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une pépinière artisanale et de services, le développement et la création de nouveaux services d'une recyclerie, l'accompagnement de l'aménagement de la des rythmes scolaires, des actions de prospective, de sensibilisation, d'accompagnement et d'essaimage

Aujourd'hui, le PTCE représente 145 ETP (équivalents temps plein) :

- une association intermédiaire ;
- une SARL espaces verts ;
- un organisme de formation ;
- une association de services à la personne ;
- une association de gestion des déchets ;
- une association d'éco-construction.

Plusieurs axes stratégiques ont été identifiés :

- tourisme et métiers verts ;
- services à la personne ;
- développement de l'artisanat ;
- émergence d'une zone d'activité commerciale.

Développant de nombreuses fonctions transversales, la Maison de l'économie solidaire est aussi le terrain d'études de travaux de recherches sous l'angle des pratiques solidaires, afin d'identifier leur rôle dans la réussite des dynamiques territoriales et dans l'émergence de processus d'innovation sociale.

Structures bénéficiaires constituant la Maison des solidarités :

- Pays de Bray emploi (PBE): association intermédiaire créée en 1990;
- Chantiers nature : entreprise d'entretien et d'aménagement des espaces verts sous forme SARL depuis 2001 et créée en 1992 ;
- Les Ateliers et chantiers d'insertion du Bray (ACIB) : organisme de formation sous forme associative créé en 2001 de la fusion de l'association cantonale de formation en Pays de Bray (ACFPB) et du département formation de Chantiers nature association;
- Pays de Bray services (PBS): association de services à la personne créée en 2004;
- La Recyclerie du Pays de Bray : association spécialisée dans la gestion des déchets encombrants en 2007;
- Les Sens du Bray : association spécialisée dans l'éco-construction créée en 2011 ;
- Association institut Jean-Baptiste Godin;
- SCI Bleu Ciel;
- Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle de Picardie (AFIPP)
- Foxis

Structures partenaires membres de la Maison des solidarités :

Chambre des métiers de l'Oise

Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

Communauté de Communes du Pays de Bray

Commune de la Chapelle aux pots

Caisse d'Epargne de Picardie

Association PERALIS

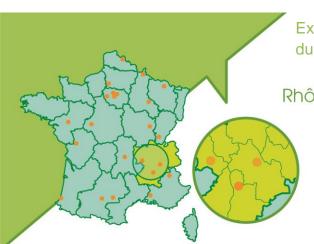
INFA - Institut de formation

BGE – boutique de gestion

La ligue de l'enseignement Echange pour une terre solidaire Soutiens associés : Fondation Macif Fondation Danone

Coordinateur du projet :

SCIC Maison de l'économie solidaire.



Rhône-Alpes

Pôle Sud Archer

Thématique: activité industrielle locale, insertion par l'activité économique

Territoire : agglomération de Romans – Drôme (26)

Le projet :

Le PTCE Pôle Sud Archer est né en 2007, dans la Drôme, du regroupement d'acteurs locaux principalement issus de l'économie sociale et solidaire. Porté par deux entités d'Archer, il a vocation à favoriser ou initier de véritables coopérations économiques liées au renouveau productif (relocalisation, reprise d'entreprise, coopérations industrielles, circuits courts de production et de distribution etc.).

Il appuie le développement de la filière du cuir et de la chaussure, filière historique du territoire de Romans (Drôme), en favorisant l'installation et l'accompagnement de ses entreprises par l'activité d'une association qu'il a créée.

Il favorise la mise en œuvre d'activités économique communes : reprises d'activités sous forme de Scop (atelier de chaussures « Made in Romans »), lutte contre les délocalisations (relocalisation d'une unité de montage de produits pour un sous-traitant de niveau 1 de l'industrie automobile) ainsi que conseils et mise en réseau.

Il est à l'origine de la création d'une association de soixante-dix entreprises du territoire qui propose une gamme de services aux salariés du pôle (carte de réduction auprès des commerçants locaux, crèche interentreprises) et travaille à améliorer leurs politiques d'achats (centrale d'achats, échanges de bonnes pratiques...).

Il a permis la création d'une coopérative d'activité et d'emploi qui travaille particulièrement sur les coopérations locales en regroupant les compétences de ses entrepreneurs et en proposant des collaborations avec les entreprises présentes sur Pôle Sud ou sur le territoire et la mise en place d'une école de l'entrepreneuriat afin d'accueillir des créateurs d'entreprise, des porteurs de projet pour les orienter, les mettre en réseau, les soutenir dans leurs projets.

Le PTCE mobilise des organisations effectuant des missions de service public : présence régulière du « service public de l'emploi », gestion d'un espace public internet, présence d'acteurs associatifs d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle.

Le PTCE Pôle Sud Archer est également un lieu d'échanges et de rencontres entre acteurs locaux, souvent de manière informelle par la présence dans un même espace d'acteurs très divers, mais aussi lors de rencontres organisées par des acteurs du PTCE.

Membres du PTCE:

Le PTCE Pôle Sud Archer regroupe une quinzaine de « pôles d'activités » autonomes sur le plan technique et commercial. La direction, la gestion financière et les ressources humaines sont transversales. Il emploie environ 1 200 personnes (310 ETP).

Entreprises de l'économie sociale et solidaire et représentants des réseaux: CRESS Rhône-Alpes, Adapei, Adie, Collines Bio, Association Agir, Sauvegarde de l'Enfance, Association Parenthèse

Entreprises et groupements d'entreprises : Association d'Entreprises Romans Bourg-de-Péage (association d'entreprises regroupant 70 membres), Association Romans Cuir (Artisans du cuir 10 membres), Entreprise Veyret Technique Découpe

Collectivités locales : Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, Ville de Romans, Ville de Bourg de péage

Partenaires locaux emploi-formation et services aux salariés : Mission Locale, Maison de l'Emploi et de la Formation, Pôle Emploi, Agefos PME, CIBC, FASTT, Entreprises-Habitat, TIPI, Boutique Orientation Logement, CIDFF, Malakoff Médéric

Coordinateur du projet :

Groupe Archer.



Cahier des charges

Appel à projets 2015 de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)

Date de l'ouverture de l'appel à projets :

21 avril 2015

Date de clôture de l'appel à projets :

30 juin 2015

Adresses de publication de l'appel à projets :

www.education.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

www.territoires.gouv.fr

www.ville.gouv.fr

www.outre-mer.gouv.fr

www.caissedesdepots.fr

Clôture de l'appel à projets

Le 30 juin 2015 à 23h59 (heure de Paris)

Un exemplaire du dossier de candidature sous forme papier devra être remis ou envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 30 juin 2015 (cachet de la Poste faisant foi) avec la mention CONFIDENTIEL à l'adresse suivante :

M. Jérôme FAURE

Chef de la mission Innovation, expérimentation sociale et économie sociale Direction Générale de la Cohésion Sociale 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Un exemplaire du dossier sous forme dématérialisée (format PDF) sera également envoyé au plus tard le 30 juin 2015 à l'adresse suivante : DGCS-PROJETPTCE-ESS@social.gouv.fr

L'objet du message devra être formulé selon le principe suivant : Candidature [Nom du PTCE] – [Région]

Sommaire

- 1. Contexte et objectifs
- 2. Critères de sélection et dossier de candidature
 - a. Eligibilité
 - b. Sélection des projets lauréats
- 3. Soutien financier
 - a. Dépenses éligibles
 - b. Modèle économique
 - c. Enveloppe financière et calcul de la subvention
- 4. Gouvernance et processus d'instruction des projets
 - a. Gouvernance de l'appel à projets
 - b. Processus d'instruction
 - Annexe 1: Trame de dossier de candidature
 - Annexe 2 : Modèle de page synthétique d'introduction
 - Annexe 3 : Modèle type de plan de financement et note méthodologique relative aux budgets prévisionnels

Foire aux questions

Toute question relative à l'appel à projets peut être adressée à l'adresse suivante :

DGCS-PROJETPTCE-ESS@social.gouv.fr

Les réponses aux questions seront mises en ligne dans la foire aux questions publiée sur l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/foire-aux-questions-appel-a-projets-poles-territoriaux-cooperation-economique

Contexte et objectifs

En lançant ce deuxième appel à projets de soutien aux PTCE, l'Etat (ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique - secrétariat d'Etat au commerce, à l'artisanat, à la consommation et à l'économie sociale et solidaire, ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, ministère de la ville de la jeunesse et des sports, et ministère des outre-mer) et la Caisse des Dépôts (l'ensemble formant le comité interministériel ci-après dénommé le comité de pilotage national) confirment leur volonté de soutenir l'émergence des Pôles de coopération économique (PTCE) initiées par les acteurs privés et publics locaux sur les territoires, en lien avec les politiques publiques portées par le Gouvernement.

Depuis 2013, l'intégration des pôles territoriaux de coopération économique dans la stratégie de développement social, économique et territorial de l'Etat s'est notamment traduite par un premier appel à projets de soutien à l'émergence des PTCE, lequel a récompensé 23 pôles lauréats, et par leur reconnaissance dans le cadre de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

L'article 9 de cette loi apporte une reconnaissance aux PTCE et entend soutenir leur développement : il donne une définition des PTCE et fixe les modalités de leur soutien par l'Etat et l'ensemble des financeurs.

Il définit ainsi les PTCE: ils « sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1 er de la loi [du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire], qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

Le présent appel à projets est la première application de cet article de loi.

Principes directeurs / objectifs stratégiques

Ce deuxième appel à projets a pour objet de poursuivre et d'encourager l'essaimage des PTCE sur l'ensemble du territoire national par le biais d'une valorisation de pôles considérés comme exemplaires à plusieurs titres.

La sélection des projets se fera prioritairement au regard des caractéristiques suivantes :

- des projets qui permettent le développement d'activités socio-économiques au sein des structures existantes et/ou par la création de nouvelles structures. Seront privilégiés des projets démontrant leur impact direct sur le développement économique de leurs membres ;

- une mutualisation de moyens, ressources ou services (emplois partagés, groupements d'employeurs, lieu d'hébergement mutualisé, achats groupés, mise en place d'une fonction ressources humaines), des coopérations de moyens plus structurées s'appuyant sur des fonctions supports et permettant d'aller vers une mutualisation de projets (création de nouvelles activités et d'entreprises, offre commune de services, participation croisée, ...) et une coopération stratégique permettant d'avoir une vision partagée et stratégique du territoire et la mise en place de processus communs de recherche & développement, de prospective ou d'innovation :
- des projets dans lesquels la coopération interentreprises tend vers une offre de services mutualisés ou intégrés dans une chaine de valeur ;
- des projets dont le modèle économique assure un fort autofinancement au cours de la 3^e année ;
- des projets ayant un impact positif sur leurs territoires, en particulier lorsqu'il s'agit de territoires fragiles ;
- des projets innovants, socialement ou technologiquement, et tout particulièrement dans les domaines soutenus par les politiques publiques des membres du comité de pilotage national (par exemple : périmètre et programme d'actions prenant en compte les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones rurales en difficulté ou les bassins d'emploi désindustrialisés, les territoires ultra-marins, le soutien scolaire, l'orientation et l'accompagnement des jeunes pour l'éducation nationale, les circuits courts, les filières d'agriculture biologique, l'éducation à l'alimentation...).

Il convient de noter que la sélection de projets dans le cadre du présent appel à projets ne participe aucunement d'un processus de labellisation et ne réserve pas aux seuls lauréats l'appellation de pôle territorial de coopération économique.

Distinction des projets en construction et projets en consolidation

Le présent appel à projets a vocation à accompagner le développement de projets en construction et de projets en consolidation.

Sont considérés comme projets en construction les projets qui, n'ont pas perçu de financements publics, hormis des personnes publiques associées du PTCE, au titre de leurs actions de coopération avant le 1^{er} janvier 2013.

Critères de sélection et dossier de candidature

- >> Les projets lauréats du premier appel à projets de soutien aux PTCE, initié en 2013 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, ne peuvent pas candidater au présent appel à projets.
- >> Le dossier de candidature ne devra pas dépasser 20 pages. Seule une annexe présentant les statuts du Pôle territorial de coopération économique est autorisée.
- >> Une page en introduction du dossier de candidature présentera de manière synthétique les éléments permettant de juger de l'éligibilité du dossier (Statut du PTCE, territoire d'implantation, projet en construction ou en consolidation, caractère de l'innovation, synthèse du projet et de la stratégie de développement local durable, membres du PTCE, budget total triennal et détail annuel de la demande de subvention 1 page maximum).
- >> Le dossier de candidature sera organisé selon la trame proposée en annexes de ce cahier des charges.
- >> L'instruction des dossiers sera réalisée en deux étapes : une phase d'éligibilité et une sélection finale.

Eligibilité

L'éligibilité des dossiers de candidatures sera appréciée au regard des critères suivants :

- 1. Dossier soumis dans les délais (versions papier et électronique obligatoires) ;
- 2. Complétude du dossier (ensemble des parties prévues par la trame fournie en annexes remplies et statuts de la structure porteuse) ;
- Dépôt de la candidature dans le respect des conditions fixées par le cahier des charges (envoi papier et électronique, maximum 20 pages, absence d'annexes outre les statuts du PTCE);
- 4. Le Pôle territorial de coopération économique est une personne morale de droit privé (à l'exception des sociétés unipersonnelles) ;
- 5. Le pôle est constitué de trois personnes morales ou plus, dont au moins :
 - une entreprise d'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1^{er} de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
 - un entreprise ne relevant pas de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article précité ou un groupement d'entreprises dès lors que la majorité de ses membres ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire,
 - et une autre personne (par exemple une collectivité territoriale, ou un groupement de collectivités territoriales, ou un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ou un organisme de formation) ;

- 6. La stratégie de mutualisation, de coopération ou de partenariat entre les membres du PTCE est au service d'un projet socialement ou technologiquement innovant ;
- 7. Le projet délimite son territoire d'activité et tend à un développement local durable ;
- 8. Le projet n'a pas reçu le soutien de l'Etat au cours du premier appel à projets de soutien aux PTCE initié par l'Etat et la Caisse des Dépôts en 2013 ;
- 9. S'il s'agit d'un projet en construction, une lettre du dirigeant du PTCE attestant sur l'honneur, au 1^{er} janvier 2015, du non bénéfice de financements publics perçus, hormis des personnes publiques associées du PTCE, au titre des actions de coopération sur la période antérieure au 1^{er} janvier 2013.

Sélection des projets lauréats

Il sera porté une attention particulière aux points suivants :

En termes de structuration du projet

- 1. Axes de développement du projet et des actions concrètes associées
- 2. Degré innovant socialement ou technologiquement des activités réalisées par le PTCE et ses membres
- Degré de mutualisation et intensité de coopération envisagés entre les membres du PTCE
 - ✓ Stratégie de mutualisation et coopération : participation à la réflexion stratégique / transfert de compétences / ressources humaines / ressources matériels / locaux / savoir-faire / recherche
 - ✓ Potentiel de développement des activités: nouveaux produits / nouveaux services / offre de services mutualisés / chaîne de valeur intégrée
- 4. Crédibilité du plan d'actions de développement local durable (vision claire des étapes, des jalons et de l'organisation du projet)
- 5. Vision claire et détaillée des résultats attendus et valeur ajoutée du PTCE
- 6. Périmètre géographique du PTCE (distinction entre localisation du PTCE et son impact territorial)

En termes de capacité de la structure à porter le projet

- 1. Solidité de l'expérience professionnelle des dirigeants du PTCE et des membres du regroupement
- 2. Pour les projets en construction :
 - a. Capacité à sécuriser les financements prévisionnels annoncés
 - b. Solidité du plan de financement prévisionnel
 - c. Pérennité de la démarche pour assurer un fort autofinancement à trois ans
- 3. Pour les projets en consolidation :

- a. Cohérence des activités déjà réalisées en lien avec les axes de développement du PTCE
- b. Financements publics déjà obtenus dans le cadre de l'activité PTCE, hormis des personnes publiques associées du PTCE, et en quoi le soutien de l'Etat va permettre au projet de passer une nouvelle dimension
- c. Solidité du plan de financement prévisionnel
- d. Pérennité de la démarche pour assurer une autonomie financière à trois ans

Soutien financier

Dépenses éligibles

Le soutien de l'Etat et de la Caisse des Dépôts pourra financer :

- l'animation propre au fonctionnement permanent du pôle (personnel, frais généraux de fonctionnement¹) ou aux actions mutualisées ou collectives ;
- les projets collaboratifs ou collectifs conduits par les membres du pôle entrant dans le plan d'actions proposé : process, produits, ... (y compris le suivi et l'évaluation des projets) ;
- la consolidation du modèle économique du pôle.

Modèle économique

Il sera portée une attention particulière à ce que :

- le modèle économique présenté soit assis sur une participation financière ou en nature des adhérents/membres du PTCE ;
- le financement accordé par l'Etat et la CDC dans le cadre du présent appel à projet, soit inférieur ou égal à 50% des coûts éligibles présentés dans le budget prévisionnel du PTCE sur trois ans ;
- au moins 20 % des coûts éligibles présentés dans le budget prévisionnel du PTCE sur trois ans ne relèvent d'aucun financement public ;
- le modèle économique soit conçu pour tendre vers un autofinancement raisonnable.

Les projets pourront prévoir d'être éligible aux financements portés par les fonds structurels européens.

Il est de la responsabilité du bénéficiaire de respecter les règles communautaires en matière d'aides d'Etat aux entreprises et les règlements en vigueur relatifs aux dispositifs existants.

Enveloppe financière & calcul de la subvention

L'appel à projets faisant l'objet du présent cahier des charges est doté d'une enveloppe de 2 750 000 euros.

Les participations financières de l'Etat – au travers des programmes budgétaires des ministères participants - et de la Caisse des Dépôts alimentent un compte dont la gestion est confiée à la Caisse des Dépôts.

Le comité de pilotage national se réserve le droit de définir une dotation d'un montant différent de celui sollicité dans le cadre des candidatures.

¹ Les frais généraux de fonctionnement des structures, qui sont éligibles, couvrent notamment les charges suivantes : prestations de services, achats de matières et fournitures, locations, entretien et réparation, assurance, documentation, rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité et publication, déplacements, charges de personnel...

Le montant total du soutien financier de l'Etat et de la Caisse des Dépôts sur trois ans ne pourra excéder 300 000 euros pour chaque PTCE lauréat de l'appel à projets.

Les versements se feront par tranche annuelle, sans toutefois qu'il ne soit imposé un financement sur trois ans. Les demandes de financements peuvent être présentées sur une ou deux années, sans que cela ne remette en cause le principe de présentation d'un budget prévisionnel triennal.

Gouvernance et processus d'instruction des projets

Gouvernance de l'appel à projets

La coordination et la sélection opérée dans le cadre de cet appel à projets sont assurées par un comité de pilotage national. Il est composé des ministères parties prenantes du présent appel à projets et de la Caisse des Dépôts.

Les ministères sont représentés au sein de ce comité par les administrations suivantes :

- direction générale de l'enseignement scolaire ;
- direction générale de l'alimentation ;
- direction générale de la cohésion sociale ;
- commissariat général à l'égalité des territoires (direction de la ville et la cohésion urbaine et direction du développement des capacités des territoires) ;
- direction générale des outre-mer.

Processus d'instruction

Les dossiers feront l'objet du processus de sélection suivant :

- 1. Transmission des dossiers de candidatures à l'appel à projets à la DGCS
- 2. Examen de l'éligibilité des dossiers par le comité de pilotage national
- 3. Transmission des dossiers éligibles aux préfets de région pour rendu d'un avis qualitatif.
 - L'avis régional est transmis par le préfet de région. Il est élaboré dans le cadre d'un comité régional d'instruction composé des représentants de l'Etat en région chargé de l'économie sociale et solidaire, de la politique de la ville, de l'égalité des territoires, de l'agriculture, de l'éducation nationale, d'un représentant de la Direction régionale de la Caisse des Dépôts, et d'un représentant de la (ou des) région(s) concernée(s).
- 4. Instruction des dossiers (complétés des avis régionaux susmentionnés) par le comité de pilotage national et sélection finale.

Le comité de pilotage national consultera pour avis lors de l'instruction nationale :

- six personnalités qualifiées nommées par le ministre en charge de l'économie sociale et solidaire ;
- six représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignés par l'ARF, l'ADF et l'AMF.

Annexe 1 - Trame de dossier de candidature

- 0. Introduction : Synthèse du projet (1 page > selon modèle en annexe 2)
- I. Description du projet et de l'état d'avancement actuel du PTCE
- A. Expérience professionnelle du dirigeant du PTCE et des dirigeants de ses membres;
- B. Etat d'avancement de la structuration du projet
 - a. activités déjà réalisées ;
 - b. description des acteurs déjà impliqués et de leur rôle ;
 - c. niveau de mutualisation actuelle ;
 - d. résultats déjà obtenus ;
 - e. financements publics déjà obtenus dans le cadre de l'activité PTCE.

II. Description du projet

- A. Axes de développement du projet et actions concrètes associées
- B. Description des acteurs et de leur rôle dans le projet PTCE
- C. Mutualisations envisagées
- D. Lien avec l'économie et les forces du territoire, en précisant, le cas échéant, le lien avec les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans des zones rurales en difficulté ou les bassins d'emploi désindustrialisés
- E. Résultats attendus et valeur ajoutée du PTCE définition de 4 indicateurs, dont :
 - a. Pour les projets en construction : développement du CA des membres, création de nouvelles activités
 - b. Pour les projets en consolidation : développement du CA des membres, création d'emplois, le cas échéant préciser la part des habitants résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans des zones rurales en difficulté ou des bassins d'emploi désindustrialisés

III. Plan d'actions détaillé du projet

Axe de développement	Descriptif des actions	Entité chef de file	Echéance	Résultats attendus (indicateurs et objectifs chiffrés)
Axe n°1 :	Action n°1 :			
AXE II 1	Action n°2 :			
Axe n°2 :	Action n°3 :			

IV. Budget du projet

A. Présentation du plan de financement du projet sur trois ans >> Selon méthodologie présentée en annexe 3

Pièce à joindre en complément du dossier de candidature :

- statuts du PTCE.

Annexe 2 - Modèle - page synthétique d'introduction du dossier de candidature

Nom du PTCE :
Région(s):
Territoires d'implantation ou bénéficiaire(s) de l'action du PTCE :
Préciser si :
□ quartiers politique de la ville □ zones rurales □zones désindustrialisées) □ Autres
Secteur(s) d'activité :
Innovation technologique Innovation sociale
Projet en construction □ Projet en consolidation □
Nom et statut de la structure :
Adresse de correspondance :
Téléphone :
Représentant légal : Prénom et nom / Fonction / Courriel / Téléphone
Référent opérationnel : Prénom et nom / Fonction / Courriel / Téléphone
Synthèse du projet :

Principales parties prenantes :
Budget total triennal prévisionnel : euros
Demande de financement :euros soit% du budget triennal prévisionnel
Dont année 1 :euros / Dont année 2 :euros / Dont année 3 :
euros



Annexe 3 - Modèle type de plan de financement et note méthodologique

Charges	Total	%	Année 1 20xx	%	Année 2 20xx	%	Année 3 20xx	%	Produits	Total 3 ans	%	Année 1 20xx	%	Année 2 20xx	%	Année 3 20xx	%
Achats									Produits liés à l'activité 								
Services extérieurs									Subventions d'exploitation ²								
Impôts et taxes									Autres produits de gestion courante								
Charges de personnel									Produits financiers								

² A détailler.

Autres charges de gestion courante				Produits exceptionnels				
				Reprises				
Charges financières				amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles								
Dotations aux amortissements, provisions et engagements								
TOTAL (1)				TOTAL (1)				
Charges non dépensées en raison de la mutualisation (2)				Valorisation des contributions en nature (bénévolat, apport en ingénierie) (2)				
TOTAL (1+2)				TOTAL (1+2)				

Note méthodologique relative à la présentation des budgets prévisionnels :

- Les dossiers présentés pour cet appel à projet doivent couvrir une période de trois ans démarrant soit au 1^{er} janvier 2015 soit au 1^{er} janvier 2016.
- Pour les projets en construction, présenter le budget du PTCE et sa répartition entre les membres
- Pour les projets en consolidation, présenter le budget du projet par action permettant de donner une visibilité globale sur les montants associés aux différentes actions
- Fournir pour chaque subvention une lettre de soutien / d'engagement
- Préciser après le plan de financement :
 - Le montant de la valorisation des aides « en nature » (ex : mise à disposition de locaux ou de chargés de mission par des structures publiques)
 - Les hypothèses de calcul de l'autofinancement du PTCE







Contacts presse

Cabinet de Carole DELGA, secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie sociale et solidaire

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON Tél. 01 53 18 44 13

sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr

Adresses de publication de l'appel à projets :

www.education.gouv.fr www.agriculture.gouv.fr www.economie.gouv.fr www.territoires.gouv.fr www.ville.gouv.fr www.outre-mer.gouv.fr www.caissedesdepots.fr